

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

Délibération

N° 18.217.2

En exercice37

Présents27

Votants.....33

Pour32

Contre0

Abstention1

**POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
SERVICE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

**SCHEMA STRATEGIQUE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS EN
HERAULT AVEC ZOOM TERRITORIAL
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HERAULT TOURISME
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit
Et le 19 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

4 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : madame Cathy LIMORTE.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 19 décembre 2018

**Schéma stratégique d'accueil des camping-cars en Hérault avec zoom territorial –
Convention de partenariat avec Hérault Tourisme – Approbation et autorisation de
signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le Schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2018/2021 ;

Vu le projet de convention de partenariat ;

Considérant qu'Hérault Tourisme lance l'élaboration d'un schéma stratégique d'accueil des camping-cars en Hérault en partenariat avec les territoires ;

Considérant que le Schéma dressera un panorama national actualisé de l'activité camping-cars, identifiera le potentiel spécifique de développement de l'activité en Hérault et offrira des outils spécifiques à l'échelle de l'Hérault et des territoires partenaires ;

Considérant qu'Hérault Tourisme propose un zoom territorial pour identifier les besoins et analyser l'existant en identifiant les éventuels dysfonctionnements, repérer les sites potentiels aménageables ;

Considérant que les zooms territoriaux seront réalisés courant du premier semestre 2019, que la participation forfaitaire ou « souscription » des territoires est de 2 000 euros pour les EPCI et que le paiement est à effectuer au lancement du zoom territorial (au 1^{er} semestre 2019) ;

Considérant que la Communauté de communes s'engage à désigner un référent technique et à mettre à disposition l'ensemble des données, analyses et études réalisées à son niveau dans le domaine de l'accueil des camping-cars ;

Considérant, enfin, que la durée prévisionnelle de la convention est de six mois, couvrant ainsi la temporalité de l'expertise ; qu'elle prendra fin à la remise du rapport final de l'expert ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre),

I. APPROUVE le projet de convention de partenariat ci-joint entre Hérault Tourisme et la Communauté de communes La Domitienne et autorise monsieur le Président à la signer.

II. PRECISE que les dépenses en résultant feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour l'exercice 2019.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_21

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_21

REÇU EN PREFECTURE

le 31/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20181219-DELIB_18_21